

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

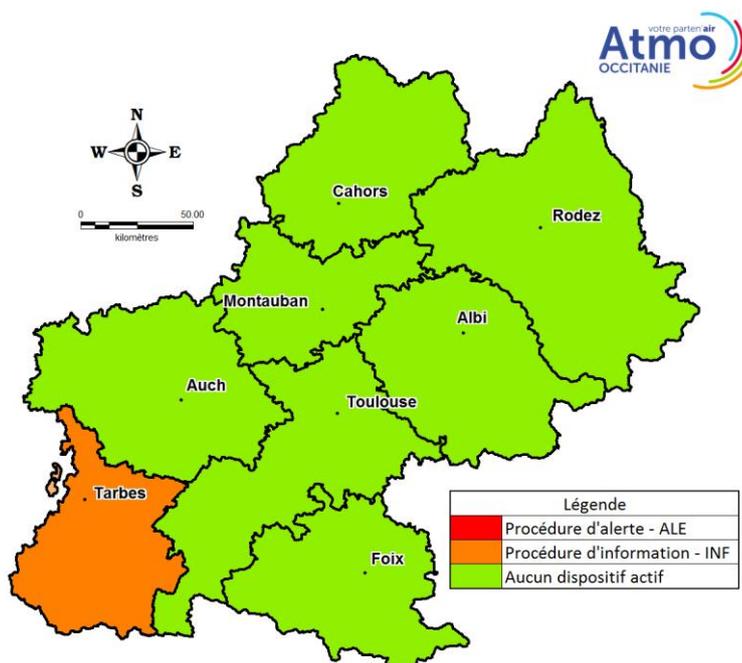
### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 28/11/2017 10h00

Sur le département des Hautes-Pyrénées, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée du 28 novembre 2017.

En raison de cette prévision d'épisode de pollution, la préfecture des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information conformément à l'arrêté préfectoral du 8 août 2017.

**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**



#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

En raison des conditions météorologiques stables et sous l'effet des émissions polluantes, les particules en suspension PM10 se sont accumulées dans l'atmosphère au cours de la soirée du lundi 27 novembre jusqu'à atteindre des niveaux élevés dans la matinée de mardi 28 novembre.

Les concentrations en particules en suspension vont rester à des niveaux relativement importants jusqu'en milieu de journée. Puis, en fin de journée, les concentrations vont peu à peu diminuer avec l'arrivée de conditions météorologiques maussades permettant ainsi la dispersion des polluants et une amélioration significative de la qualité de l'air. Mercredi 29 novembre, la situation devrait revenir à la normale avec la disparition de cet épisode de pollution.

Cette procédure est valable pour la journée du 28 novembre 2017.

Renseignements ATMO Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 28/11/2017 10h00

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

##### Populations vulnérables :

*Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques*

##### Populations sensibles :

*Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

##### Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

#### Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>



## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Communiqué du 28/11/2017 10h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des Hautes-Pyrénées.